



## Procès-Verbal Commission Régionale de l'Arbitrage

### Réunion du 20 Mai 2019

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.ffa.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

Monsieur et Madame Luc ROUX remercient l'ensemble du personnel, les membres des commissions, arbitres et observateurs, pour leurs gestes et attentions lors du décès de leur petit-fils.

### DESIGNATIONS DES ARBITRES R3 ET DES ASSISTANTS R1 R2 R3 ET DES OBSERVATEURS

L'indisponibilité de Bernard MOLLON se prolongeant, les désignations des arbitres R3 seront effectuées par Mohamed BOUGUERRA et Jean Marc SALZA jusqu'à la fin de saison.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

### DESIGNATEURS

BONTRON Emmanuel	Dési Futsal	☎ 07 89 61 94 46 - <b>Mail</b> : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 - <b>Mail</b> : mo.bouguerria@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL1 JAL2	☎ 06 70 88 95 11 - <b>Mail</b> : vincent.calmard@orange.fr
DA CRUZ Manuel	Observateurs Futsal	☎ 06 63 53 73 88 - <b>Mail</b> : dacruzmanu@gmail.com
DEPIT Grégory	Représentant arbitres CL Discipline	☎ 06 02 10 88 76 - <b>Mail</b> : gdepit@hotmail.fr
GRATIAN Julien	Observateurs Cand JAL R1P R2P	☎ 06 76 54 91 25 - <b>Mail</b> : julien.gratian@orange.fr
JURY Lilian	Observateurs ER R1 R2 AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 87 21 62 57 - <b>Mail</b> : lilian.jury@agents.allianz.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 CandR3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 - <b>Mail</b> : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 - <b>Mail</b> : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand JAL Pré-ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 - <b>Mail</b> : jean-claude.vincent14@sfr.fr
VIGUES Cyril	Observateurs JAL	☎ 06 61 63 27 94 - <b>Mail</b> : cyril.vigues@laposte.net

### COURRIERS DES ARBITRES

- **MERLIN Stéphane** : Justificatif suite à indisponibilité tardive.
- **SIOZARD Alexandre** : Certificat médical d'inaptitude à l'arbitrage du 02 mai 2019 jusqu'à la fin de la saison.

## **Changement d'adresse :**

---

**MOMONT Mike** : Noté

# **COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE CLASSEMENTS PROMOTIONS RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON**

Le calcul des âges des arbitres se fera au 1/1/2020 pour la saison 2019/2020.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site internet de la LAuRAFoot).

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 descente obligatoire en R2, objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2019/2020; participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges interligues). Le dernier de chacun des 7 groupes (ou poule) est remis obligatoirement à disposition de son district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 2 descentes obligatoires en AAR2 : objectif : 10 à 12 assistants classés R1.

AAR2 : 1 montée en AAR1 : 1 descente obligatoire en AAR3 ; objectif : 10 assistants classés R2

AAR3 : 2 montées en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). Le dernier est remis obligatoirement à disposition de son district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

Pour l'arbitre R3 ou assistant R3 rétrogradé, il est remis à la disposition de son District d'appartenance qui peut le représenter (ou non) dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue. Son District d'appartenance peut le représenter immédiatement la saison suivante à la pratique sans repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue. Pour les cas de jeunes arbitres accédant à la catégorie R3, il sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres; ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques; iii. puis participation au(x) stage(s) de formation; iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs; v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs; vi. puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur

sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus. Les classements paraîtront environ mi-juin.

## **AGENDA**

---

Assemblée générale de début de saison 2019-2020 :

- seniors : samedi 07 septembre 2019.
- jeunes et observateurs : dimanche 08 septembre 2019.

*Le Président,*

*La Secrétaire,*

*Jean-Marc SALZA*

*Nathalie PONCEPT*